NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2725
8 décembre 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2725e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 8 décembre 1986, à 10 h 30

Président :	M. WALTERS	(Etats-Unis)
Membres :	Australie	M. WOOLCOTT
	Bulgarie	M. TSVETKOV
	Chine	M. YU Mengjia
	Congo	M. GAYAMA
	Danemark	M. BIERRING
	Emirats arabes unis	M. AL-SHAALI
	France	M. de KEMOULARIA
	Ghana	M. GBEHO
	Madagascar	M. RABETAFIKA
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. BIRCH
	Thaïlande	Mme LAOHAPHAN
	Trinité-et-Tobago	M. [illegible] WAHAMED
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. [illegible]LONOGOV
	Venezuela	M. PABON GARCIA

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

LETTRE DATEE DU 4 DECEMBRE 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ZIMBABWE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/18501)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises à la 2724e séance, j'invite le représentant du Zimbabwe à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Egypte, d'Israël, de la Jordanie, du Koweït et du Maroc à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; j'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Mudenge (Zimbabwe) prend place à la table du Conseil; M. Badawi (Egypte), M. Netanyahu (Israël), M. Salah (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït) et M. Slaoui (Maroc) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre du représentant de la République arabe syrienne, dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

S'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Atassi (République arabe syrienne) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est M. Massamba Sarré, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SARRE (Sénégal), Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien : Monsieur le Président, un guerrier parmi des diplomates : c'est le titre que j'aurais suggéré à votre biographe. En effet,

M. Sarré

pendant des décades, vous avez su, avec un talent dont vous avez le secret, manier avec bonheur les caractéristiques de ces deux corps de métie pour promouvoir les relations internationales ou arrêter des situations qui mena ent la paix et la sécurité internationales. Je suis persuadé que le Conseil saura bénéficier de ce talent pour le règlement de la question dont il est présentement saisi. D'avance, soyez-en remercié et félicité.

Tout comme, d'ailleurs, je voudrais également saisir cette occasion pour adresser mes félicitations à votre prédécesseur, S. Exc. l'Ambassadeur Sir John Thomson, du Royaume-Uni, pour la manière exemplaire donc il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de novembre, et ce avec l'humour anglais.

Je voudrais, enfin, remercier tous les membres du Conseil de m'avoir autorisé, en ma qualité de président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à prendre part une fois de plus à ce débat sur la situation dans les territoires arabes occupés par Israël.

Le Comité constate, avec une inquiétude toujours plus grandissante, que la situation dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés par Israël, y compris Jérusalem, ne cesse de se détériorer. Les événements récents sont des plus préoccupants, car ils touchent directement non seulement le devenir de la population palestinienne dans les territoires occupés, mais également la paix et la sécurité internationales. Le fait même que le Conseil de sécurité ait eu à se réunir, une fois de plus, pour examiner cette situation confirme, s'il en était besoin, la profonde préoccupation de la communauté internationale devant ce qui se passe dans les territoires occupés et ses conséquences au plan mondial, pour le moins graves.

Des sources bien informées rapportent, en effet, que des soldats israéliens ont ouvert le feu jeudi, à l'intérieur et aux alentours de l'Université de Bir Zeit, sur des étudiants palestiniens qui manifestaient contre :

"la politique israélienne de la poigne de fer et contre les mesures destructives appliquées quotidiennement à l'encontre des institutions universitaires dans les territoires occupés."

A l'issue de cette fusillade, deux étudiants ont été tués sur le coup et un troisième est mort plus tard à l'hôpital de Ramallah, dans la Rive occidentale occupée. De plus, 15 étudiants ont été blessés, et deux d'entre eux se trouvent dans un état critique.

M. Sarré

Les trois étudiants blessés étaient Jawad Abu-Salmeh, Kamal Radi et Saib Sulaiman Thahab, tous originaires de la bande de Gaza.

Et selon des informations qui nous sont parvenues, plus de 500 soldats israéliens patrouillent dans les rues de Ramallah et de Bir Zeit. Ces deux villes ont été déclarées zone militaire et interdites à la presse locale et internationale. Ces soldats continuent également d'assiéger l'Université de Bir Zeit, où près de 200 étudiants se sont rassemblés pour protester contre le meurtre de leurs camarades.

M. Sarré

D'après le Jerusalem Post, les forces israéliennes ont pénétré de force dans l'hôpital de Ramallah et emporté les corps des étudiants tués vers une destination inconnue.

Ces incidents que voilà ne sont que les dernières manifestations de la politique de répression et de main de fer adoptée par Israël pour mettre un frein aux activités palestiniennes en opposition à l'occupation militaire et à l'annexion progressive des territoires occupés. Ces pratiques en application de cette politique sont détaillées dans le rapport du Comité à l'Assemblée générale tout comme dans les lettres que je vous ai adressées au cours de cette année. Elles comprennent entre autres l'expulsion, la détention administrative sans inculpation ni jugement pour des périodes renouvelables de six mois, l'application de restrictions à la liberté de mouvement, à la liberté syndicale et à la liberté de la presse, y compris la fermeture de journaux et l'arrestation arbitraire de journalistes, syndicalistes et étudiants. D'après les renseignements reçus par le Comité, il y a eu plusieurs cas de torture et les conditions de détention et d'emprisonnement des Palestiniens continuent d'être inhumaines. De plus, les châtiments collectifs et autres actes de répression commis par les forces d'occupation à l'encontre de la population palestinienne sont devenus une réalité presque quotidienne.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien voudrait réaffirmer que de telles mesures constituent une violation de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la quatrième Convention de Genève, tout comme des résolutions pertinentes des Nations Unies sur la question.

Ces mesures sont prises dans une atmosphère de provocation croissante de la part des colons installés dans les territoires palestiniens occupés, provocation qui vise manifestement à pousser la population locale à émigrer, favorisant ainsi l'annexion de ces territoires par Israël. Le dernier incident a eu lieu il y a une dizaine de jours, dans la Ville sainte de Jérusalem : un groupe de colons se sont déchaînés et ont incendié des maisons et des véhicules appartenant à des Palestiniens qui vivent dans la vieille ville, en particulier dans la rue Khalidye. Ils ont attaqué et roué de coups un certain nombre de Palestiniens, provoquant la fuite de plusieurs familles palestiniennes. Toujours de sources sûres, cette campagne d'intimidation aurait été lancée par les "séminaristes" de la Yeshiva plus d'un mois avant l'incident au cours duquel un séminariste juif a été poignardé.

M. Sarré

Leur stratégie consistait à profaner des maisons palestiniennes. Et, pendant plus d'une semaine, ils ont tiré ou jeté des pierres sur les véhicules des Palestiniens qui passaient et les commerçants ont été contraints de rester chez eux ou ont pratiquement été obligés de s'imposer un couvre-feu.

Devant ces événements tragiques, qui ne font qu'accroître les souffrances du peuple palestinien et éloigner davantage la possibilité d'une solution pacifique, le Comité que j'ai l'honneur de présider désire adresser une fois de plus un appel pressant au Conseil de sécurité pour qu'il adopte des mesures concrètes pour mettre fin à cette situation pour le moins pénible.

Au cours de cette année, le Comité n'a cessé de souligner que, du fait de la politique et des pratiques d'Israël et faute de progrès vers une solution d'ensemble pacifique, juste et durable, les tensions et la violence ne feront qu'augmenter dans la région, faisant peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales. Il est évident que cette situation demeurera inchangée tant qu'il sera empêché au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationales, au retour et à la restitution de ses biens, et tant que les territoires palestiniens et autres territoires arabes demeureront occupés.

Comment pourrait-on mettre fin à cette situation? L'Assemblée générale aura répondu à notre question. En effet, le 2 décembre, en adoptant la résolution 41/43 D, l'Assemblée a réaffirmé une fois de plus que la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, constituait une contribution importante à la recherche d'une solution juste et durable de la question de Palestine susceptible de conduire à un règlement d'ensemble juste et durable du conflit arabo-israélien. L'Assemblée générale a par ailleurs fait sienne l'idée de constituer, dans le cadre du Conseil de sécurité, avec la participation des membres permanents du Conseil, un comité préparatoire chargé de prendre les mesures nécessaires pour la convocation de cette conférence. Cette résolution, comme on le sait, a reçu l'appui de 123 délégations, la majorité écrasante des Membres de l'Organisation.

Il est, de toute évidence, nécessaire d'aborder le problème avec une nouvelle détermination. Il est impératif de prendre des mesures pour engager le processus qui aboutira à une solution pacifique. Tel est l'objet de ladite conférence, pour

M. Sarré

lequel d'ailleurs notre Secrétaire général, à qui nous devons rendre hommage, ne cesse de déployer des efforts appropriés.

Nous invitons donc ceux qui se sont opposés jusqu'à présent à cette rencontre à rejoindre la volonté démocratique de la majorité des nations et à oeuvrer de façon plus constructive pour la convocation et le succès de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité, de par son action fondée sur une autorité légitime et le respect de l'intérêt commun de l'humanité, peut parvenir à la paix dans la région et préserver ainsi l'humanité du risque d'une conflagration beaucoup plus vaste.

A cet égard, le Comité est convaincu que la Conférence internationale de la paix au Moyen-Orient, qui bénéficie d'un soutien quasi unanime, offre à toutes les parties intéressées de vastes possibilités de participation aux négociations, qui devraient conduire à une solution juste et durable de la question. Devant la dégradation constante de la situation dans les territoires occupés, nous faisons appel à vous et à votre Conseil afin qu'il prenne les mesures appropriées pour relancer la politique de dialogue entre toutes les parties intéressées pour mettre fin à cette situation tragique qui dure depuis trop longtemps et pour le retour d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SALAH (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais, tout d'abord, remercier les membres du Conseil de sécurité qui m'ont permis de prendre la parole devant eux pour parler de la situation dans les territoires arabes occupés.

Je faillirai à mon devoir si je ne vous félicitais pas à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Votre longue expérience, vos connaissances confirmées des questions internationales vous permettront de diriger les travaux du Conseil dans les meilleures conditions. La responsabilité toute particulière qui incombe à votre pays à l'égard de cette question, les relations entre nos deux pays et leur intérêt à trouver un règlement politique juste et global de la question du Moyen-Orient sur la base du droit international, tout ceci confère à ces réunions, sous votre présidence, consacrées à la situation dans les territoires arabes occupés, une extrême importance.

M. Salah (Jordanie)

Je m'en voudrais de ne pas remercier également votre prédécesseur, Sir John Thomson, Représentant permanent du Royaume-Uni, pour la manière habile et exemplaire avec laquelle il a dirigé les débats du Conseil au cours du mois dernier.

Les actes d'agression contre les citoyens arabes dans la ville sainte de Jérusalem et les événements qui ont suivi sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza occupés font ressortir des faits importants. Certains cherchent à dénaturer ces faits alors que d'autres cherchent à nous faire croire qu'ils sont insignifiants. La lutte sanglante qui a eu lieu il y a 15 jours dans la ville sainte de Jérusalem entre des citoyens arabes sans défense et des colons juifs montre que la situation est très explosive, non seulement à Jérusalem, mais dans tous les territoires occupés.

Voilà quelques jours, cette situation explosive a éclaté à l'Université de Bir Zeit et dans la ville de Gaza; à date, quatre étudiants ont été tués et d'autres ont été blessés. Depuis, la révolte s'est étendue à Naplouse, au camp de Balata, à Khan Younis et à El-Khalil.

Depuis le début de l'occupation israélienne, en juin 1967, la ville sainte de Jérusalem a été soumise aux pratiques israéliennes les plus dangereuses, dont surtout son annexion par Israël, en juin 1967, en violation des droits historiques, nationaux et religieux des Arabes et des Musulmans, au mépris de la volonté internationale, des principes du droit international et des sentiments des religions islamique et chrétienne.

Les actes d'agression contre la Ville sainte n'ont pas cessé depuis. La sainte mosquée d'Al-Aqsa a été la cible de toutes sortes d'attaques, incendies criminels, attentats à la bombe ou explosions, sans parler d'actes de profanation commis dans ce sanctuaire, le premier des deux qibblas et le troisième sanctuaire le plus sacré pour des millions de Musulmans. D'autres sanctuaires musulmans et chrétiens, dans plusieurs villes de la Rive occidentale, ont été profanés.

Plus de 20 organisations juives, dont les membres sont actifs tant en Israël qu'ailleurs, cherchent à détruire la mosquée de Al-Aqsa. Certaines de ces organisations entretiennent des rapports étroits avec plusieurs dirigeants israéliens, y compris des ministres de cabinet et des membres de la Knesset.

M. Salah (Jordanie)

L'établissement de colons israéliens à Jérusalem a eu pour résultat des incidents qui ont failli provoquer le carnage de Palestiniens sans défense. Nous ne pouvons croire que les récents événements de Jérusalem ne se reproduiront pas, ou ne déboucheront pas sur des conflits civils sanglants entre les colons juifs et les citoyens arabes de Jérusalem, tant dans cette ville que dans le reste des territoires occupés.

Le comportement d'Israël se fonde sur la prémisse selon laquelle son occupation continue des territoires arabes et ses tentatives de changer leur nature légale, démographique et géographique aboutirait à créer et faire accepter le fait accompli. Toutefois, les événements dans les territoires occupés suffiraient à convaincre Israël que son occupation continue de la Rive occidentale, de la bande de Gaza et des hauteurs du Golan n'aboutiront pas à la paix. Le désir de paix est incompatible avec les pratiques israéliennes contre le peuple palestinien et les territoires occupés. Etant donné ses quelque 200 colonies de peuplement établies dans la bande de Gaza, sur la Rive occidentale et sur les hauteurs du Golan, son annexion de Jérusalem et ses pratiques bien connues, Israël prétend, de façon contradictoire et douteuse, vouloir la coexistence.

Il est maintenant notoire que les pratiques d'Israël vont à l'encontre de son prétendu désir de compréhension. Ces pratiques sont en contradiction avec ses déclarations et enlèvent toute signification à son appel à la paix. L'occupation continue d'Israël et ses politiques inhumaines et illégales conduisent à une intensification de la violence et de la résistance. Les étudiants palestiniens manifestaient contre l'occupation et contre les pratiques d'oppression d'Israël. Israël doit comprendre que, si cette situation se poursuit, la tension et les troubles ne se calmeront pas. Le peuple palestinien arabe n'acceptera pas l'occupation; cette situation ne fera que consolider la haine, le rejet et l'extrémisme.

Les événements qui ont commencé il y a quelque temps et qui continuent sur la Rive occidentale mettent en lumière le concept israélien de sécurité. On a souvent parlé des méthodes israéliennes de provocation et de défi utilisées pour lutter contre les citoyens arabes, méthodes qui engendrent un climat de tension qu'Israël exploite ensuite à des fins diverses. Dans ce cas particulier, Israël s'efforce d'interrompre toute vie universitaire à l'Université de Bir Zeit, considérant que l'éducation est un des éléments de l'identité nationale des Arabes vivant sous l'occupation. Nous ne pouvons accepter qu'Israël tue impunément des étudiants

M. Salah (Jordanie)

arabes pour camoufler une crise intérieure, spécialement à la lumière des événements récents qui montrent qu'Israël bénéficie des guerres régionales et des crises.

Le principe de la provocation des civils par la création de crises est un élément constant de la relation d'Israël avec le peuple palestinien. Les véhicules blindés et les soldats israéliens se sont rendus dans les universités; les étudiants ne sont pas allés vers les soldats. La déclaration du représentant israélien devant le Conseil de sécurité, vendredi dernier, lorsqu'il a montré ce qu'il prétend être des pamphlets incitant à la résistance, montre clairement que les forces israéliennes de sécurité étaient déjà entrées par infraction dans les salles de classe, les dortoirs et autres résidences d'étudiants, malgré l'inviolabilité de l'Université.

S. l'occupation israélienne est à la source de la violence et de l'extrémisme menant à la résistance, la situation est rendue de plus en plus compliquée par les politiques explicitement déclarées d'Israël. Nous avons déjà dit qu'Israël n'a pas de politique pacifique et qu'il ne fait pas la différence entre la guerre et la paix. Israël n'a par conséquent qu'une politique militaire; sa politique étrangère est un outil au service de ses activités militaires. Sa machine de propagande est toujours utilisée pour chercher à justifier l'occupation, l'expansion et les manoeuvres militaires.

M. Salah (Jordanie)

Ceci s'est dégagé clairement de la déclaration du représentant israélien que j'ai mentionnée précédemment, qui n'était qu'une tentative pour justifier l'occupation militaire des territoires arabes en accusant des étudiants palestiniens d'avoir harcelé les forces de sécurité et en décrivant cette occupation comme étant une bénédiction. Nous savons tous que cette politique n'est pas simplement une erreur mais qu'elle constitue également une menace permanente à la stabilité et à la coexistence dans la région.

La gravité de la situation est bien connue également et il serait extrêmement dangereux de tenter de l'ignorer ou de la présenter à l'avantage de l'une ou l'autre partie. Les Palestiniens ont été spoliés et opprimés par Israël. Ils connaissent des souffrances sans précédent dans l'histoire récente. La tragédie palestinienne est due au fait que l'on a tenté de l'ignorer ou de l'oublier et également de l'exploiter à des fins très éloignées des droits légitimes du peuple palestinien à leurs terres et à leurs biens. Au coeur de ces événements récents, nous ne devons pas perdre de vue l'élément crucial du problème palestinien qui est la poursuite de l'occupation israélienne de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Cette occupation jointe aux politiques israéliennes expliquent l'accroissement de la violence et des tensions qui règnent actuellement sur la Rive occidentale et sur la bande de Gaza.

Compte tenu des faits que je viens d'exposer, à savoir que le véritable problème est l'occupation et les politiques israéliennes qui représentent à la fois un danger et une erreur, le Conseil de sécurité, l'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit traiter ce problème comme il se doit et de façon à contribuer à la paix et au maintien de la crédibilité du Conseil. Ainsi, nous estimons que toute mesure prise par le Conseil doit réaliser ces objectifs et s'inspirer des fondements largement acceptés et nécessaires pour aboutir à un règlement politique, global, juste et durable du problème palestinien en appliquant les résolutions pertinentes du Conseil, et notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et en réalisant les droits légitimes du peuple palestinien.

Le Conseil de sécurité pourrait contribuer à atténuer la gravité de la situation en acceptant de convoquer une conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient, sous l'égide des Nations Unies et avec la participation des membres

M. Salah (Jordanie)

permanents du Conseil et des parties intéressées. Entre-temps, afin de mettre un terme à l'occupation israélienne qui représente une source de violence et de troubles, le Conseil doit examiner ces politiques israéliennes qui affectent les droits de l'homme dans ces territoires et qui vont à l'encontre des principes du droit international, notamment pour ce qui est de l'occupation militaire. A cet égard, toute résolution adoptée par le Conseil doit comporter, outre la condamnation et la dénonciation des meurtres d'étudiants palestiniens, de l'incarcération de civils ou des menaces à leur encontre dans les territoires occupés : premièrement, une condamnation et une dénonciation des politiques israéliennes contre les civils en général; deuxièmement, une condamnation du caractère illégitime et illégal des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés et la reconnaissance du fait que l'installation de nouvelles colonies de peuplement constitue une menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité de la région et, troisièmement, des tentatives israéliennes de modifier le caractère géographique, démocratique et juridique de la ville de Jérusalem et d'autres villes sur la Rive occidentale et sur la bande de Gaza et une condamnation des pratiques israéliennes à l'encontre des lieux saints chrétiens et musulmans, des institutions d'enseignement et de leur inviolabilité.

Tout examen partial ou superficiel du problème palestinien donnerait une impression erronée du rôle du Conseil de sécurité et de la véritable situation qui règne dans les territoires arabes occupés. Cela dénaturerait les faits du conflit arabo-israélien.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Jordanie pour les paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-ATASSI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité au cours de ce mois. Je ne saurais manquer, par la même occasion, d'exprimer à votre prédécesseur, notre gratitude pour avoir conduit les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois dernier.

Le Conseil examine aujourd'hui la situation dans les territoires arabes occupés après que les forces d'occupation sionistes aient tué un certain nombre

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

d'étudiants de l'Université de Bir Zeit, et après qu'elles en aient blessé certains autres alors qu'ils se rendaient à l'Université. Tous les orateurs qui m'ont précédé à la table du Conseil ont déclaré qu'il s'agissait là d'un acte criminel et barbare commis par les forces d'occupation sionistes contre des civils innocents et d'une violation flagrante du droit - qu'il soit écrit ou coutumier - relatif à la situation des civils en temps de guerre ou d'occupation étrangère aux termes de la quatrième Convention de Genève de 1949.

Au cours de la séance de vendredi dernier, le représentant sioniste s'est évertué à nous donner des explications et des justifications qui étaient peu convaincantes, même pour ses alliés au sein de ce conseil, sur ces meurtres d'étudiants civils à l'Université de Bir Zeit commis par les forces d'occupation terroristes de son pays. Il a déclaré que les dirigeants de la politique de la poigne de fer s'étaient vus contraints d'ouvrir le feu contre les manifestants mais c'est là un mensonge éhonté, car les agissements israéliens sont assurément criminels et méritent la condamnation de ce conseil. L'arrogance du représentant sioniste est une insulte à l'intelligence des membres de ce conseil.

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

Au cours de son intervention et de ses justifications, il a vanté les vertus de l'occupation sioniste dans les territoires arabes et a essayé de nous brosser un tableau idyllique de l'occupation israélienne prétendant que, sans elle, les étudiants arabes n'auraient pas trouvé une seule université où étudier, que sans ses bienfaits, les habitants arabes n'auraient pas eu un seul hôpital pour recevoir des soins et n'auraient pas trouvé un seul lieu pour exercer leur culte. Telle est l'arrogance israélienne que nous dénonçons ici.

L'incident de l'Université de Bir Zeit est un incident prémédité et orchestré avec soin et ce n'est pas le premier de ce genre. Le Conseil a déjà été le témoin de nombreux autres incidents semblables, qu'il s'agisse du meurtre ou de l'intimidation d'étudiants dans les universités, ou de la poursuite de la politique tous azimuts d'implantation de colonies qui ont poussé à l'exode les Palestiniens arabes, les ont obligés à quitter leurs terres et leurs maisons, ou qu'il s'agisse, enfin, de la profanation de la Mosquée Al-Aqsa par les colons sionistes.

L'objectif israélien, à travers toutes ces pratiques et tous ces agissements s'inscrit dans le cadre d'une campagne bien orchestrée et tous ces faits sont relatés en détail dans le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés qui a été présenté à la quarante et unième session de l'Assemblée générale. La campagne d'intimidation menée contre les habitants arabes, qui a commencé avant la naissance d'Israël en 1948, se poursuit jusqu'à présent, c'est-à-dire tout au long de pratiquement 40 ans d'occupation continue des terres arabes.

L'objectif israélien n'est un mystère pour personne. Les dirigeants israéliens eux-mêmes ne s'en cachent pas. Il consiste, en fait, à intimider les habitants arabes et à créer un climat de psychose, que ce soit chez les étudiants, les commerçants, les agriculteurs ou les artisans, afin de les pousser à quitter leurs terres, leur patrie, ou leurs villages, par crainte d'être assassinés ou torturés par la force d'occupation terroriste en territoire occupé. Les massacres de Der-Yasin et d'autres encore, commis par Israël avant même que l'Etat d'Israël soit créé, n'avaient-ils pas pour but d'intimider les habitants arabes afin de les contraindre à quitter leurs villes et leurs villages, par crainte de la force brutale des forces d'occupation? Les déportés, les réfugiés palestiniens sont-ils

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

nés sous des tentes? Ne s'y trouvent-ils pas plutôt à cause de la politique de terreur israélienne qui les a obligés à quitter leurs biens, leurs exploitations, leurs fermes et leurs maisons pour échapper à la menace de meurtre et de torture que font peser sur eux les autorités israéliennes d'occupation? L'histoire se répète aujourd'hui et l'incident de Bir Zeit, les événements survenus dans la ville de Jérusalem quelques jours auparavant, les agissements barbares dans le Golan syrien occupé, ont un goût de déjà vu, hélas, dans la longue histoire du terrorisme sioniste dont ont été victimes les habitants des terres arabes occupées. Ces agissements n'ont d'égal que dans le régime fasciste d'Hitler ou le régime d'apartheid en Afrique du Sud. Comment appeler ce qui se passe aujourd'hui à l'Université de Bir Zeit et dans la bande de Gaza, l'édification de barrages sur les voies publiques et les fouilles auxquelles sont soumis ceux qui se rendent à leur travail ou en reviennent? Comment appeler l'irruption dans les maisons des habitants arabes, le pillage des commerces, comment appeler ces événements ou le cri de Kahane et de son gang "Chassez les Arabes hors de la terre israélienne de la Torah"? Comment interpréter ce qu'a dit Shamir, que les colons juifs ont le droit de vivre en Rive occidentale et dans la zone de Gaza occupée car elles font partie intégrante du territoire israélien; ce qu'a dit Pérez, que la politique d'implantation est la politique officielle de tous les gouvernements israéliens? Et que dire des tentatives répétées qui ont été faites pour brûler la Mosquée Al-Aqsa, pour l'investir ou la judaïser, ou du meurtre des deux jeunes Palestiniens intervenu après l'incident du bus qui se rendait à Rafh en vertu d'une décision de Shamir, je veux parler du scandale de Shin Beth.

Que dire enfin de la déclaration de Rabin, à Stockholm, qu'Israël ne se retirerait pas du Sud-Liban? Que dire également des déclarations des étudiants sionistes, d'hier, selon lesquelles ils chasseraient les Arabes de la bande de Gaza et de la Rive occidentale? Quel nom donner à toutes ces pratiques israéliennes agressives? Quelqu'un ici doute-t-il que le nom de terrorisme est le seul que méritent ces agissements? Et le terrorisme le plus abject. Peut-on qualifier d'actes civilisés ce que fait Israël, conformément au plan sioniste qui prétend que l'Etat d'Israël est, en fait, un barrage entre la civilisation occidentale et la barbarie arabe. Peut-on qualifier de civilisés des actes israéliens qui entraînent le meurtre d'étudiants, les massacres, le terrorisme en tout genre, la dénaturation des faits historiques et la défiguration du patrimoine culturel?

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

Il est évident qu'Israël est synonyme de terrorisme, de meurtre, de dénaturation des faits, que tous ces synonymes relèvent d'une seule vérité, et que tous ces actes sont, en fait, le reflet d'une image unique d'Israël.

J'ai voulu évoquer les agissements terroristes israéliens dans les terres palestiniennes et arabes occupées et je n'ai pas parlé du terrorisme d'Etat pratiqué par Israël à l'échelle internationale, tel que les actes commis contre les aéronefs et les enlèvements de personnes car je veux me limiter au sujet du débat. Tant qu'Israël poursuit son occupation des terres arabes, qu'il ne se sera pas retiré des territoires occupés, des événements similaires aux meurtres des étudiants dans l'Université de Bir Zeit auront lieu tôt ou tard. La cohabitation du peuple palestinien avec les forces d'occupation est impossible comme elle l'est pour le peuple syrien du Golan occupé.

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

Notre nation arabe fera tout ce qui est en son pouvoir pour libérer sa patrie et pour chasser les colons sionistes et terroristes. La résistance farouche menée au Sud-Liban est un exemple à suivre par tous ceux qui veulent libérer leurs terres, un exemple que nous suivrons.

Le problème central est en fait le maintien de l'occupation par Israël des terres arabes, en violation des résolutions adoptées par le Conseil, en violation des résolutions adoptées précédemment par l'Assemblée générale, résolutions qui demandent toutes à Israël de se retirer de toutes les terres arabes occupées. Il y a moins d'une semaine, l'Assemblée générale a réaffirmé ses résolutions à l'issue de son débat, lors du vote intervenu sur la Palestine et le Moyen-Orient. Toutes ces résolutions condamnent Israël pour sa poursuite de l'occupation des terres arabes et pour ces pratiques inhumaines commises dans ces territoires arabes. Si Israël acceptait de mettre en oeuvre les résolutions adoptées par la communauté internationale, il est certain que nous ne serions pas réunis aujourd'hui ici pour examiner cette plainte à laquelle a donné lieu le crime commis contre les étudiants dans la fleur de l'âge de l'Université de Bir Zeit par une armée raciste et fasciste.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est M. Clovis Maksoud, Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès des Nations Unies, que le Conseil a invité lors de sa 2724e séance, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKSOUD (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, est-il besoin de dire que je partage les félicitations qui vous ont été adressées. Vos qualités diplomatiques - en fait vos réalisations novatrices sur le plan diplomatique - sont bien connues. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, le représentant du Royaume-Uni, pour la manière exemplaire avec laquelle il a conduit les débats du Conseil, le mois dernier. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je voudrais exprimer aux membres du Conseil, notre gratitude pour l'invitation adressée à l'observateur de la Ligue des Etats arabes auprès des Nations Unies.

Une fois encore, le Conseil de sécurité est appelé à se réunir pour examiner la situation créée dans les territoires occupés par la montée de la violence. Les

récents incidents qui se sont produits à Jérusalem, Bir Zeit, Ramallah et autres lieux des territoires occupés, ont été décrits de façon détaillée par les différents orateurs et par les diverses commissions d'enquête. Alors que la situation dans les territoires occupés est explosive et risque de se propager à tout le Moyen-Orient, il est important de mettre encore une fois l'accent sur les priorités, à savoir permettre à la communauté internationale d'instaurer la paix dont le Moyen-Orient est privé depuis si longtemps et de mettre fin à la violence qui a marqué nombre de problèmes découlant de ce conflit.

Il sera peut-être bon d'examiner certains termes utilisés les jours derniers, particulièrement par la délégation israélienne. Nous avons constaté que cette délégation a, de façon répétitive, souligné le caractère bienveillant de "l'administration" militaire. Il est important de noter que le terme "occupation" n'apparaît jamais dans les déclarations officielles d'Israël. Je pense que cela correspond à la logique d'Israël qui ne reconnaît pas la Rive occidentale, Gaza et la partie est de Jérusalem en tant que territoires occupés. En fait, le terme "occupation" n'apparaît dans aucune des déclarations officielles des représentants israéliens. Je pense également que cela est très révélateur car, dans un sens, ces omissions constituent la base même des problèmes. A maintes reprises on a demandé aux Arabes - particulièrement les Etats-Unis - s'ils reconnaissaient la pertinence des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité comme base d'un règlement général des problèmes du Moyen-Orient. Puisque les Etats-Unis prétendent adhérer à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, nous leur posons la question de savoir qui viole cette résolution aux termes de laquelle les territoires sous occupation israélienne sont décrits comme des territoires occupés; dans ces conditions, la Convention de Genève s'applique à ces territoires. Plus que d'une question, il s'agit en fait d'une suggestion faite par la Ligue arabe et les Etats arabes aux Etats-Unis pour qu'ils recherchent les raisons fondamentales qui poussent Israël à ne jamais décrire sa présence dans les territoires occupés comme une occupation.

A la lumière de tout cela, nous constatons qu'Israël maintient ses territoires dans une situation plus que précaire, s'arroge le droit de créer des colonies de peuplement - l'Ambassadeur de Jordanie a évoqué le chiffre de 200 - annexer selon

M. Maksoud

son bon vouloir la ville de Jérusalem, déclarant ex cathedra que c'est sa seule capitale, et l'"unifie" en violation des résolutions pertinentes auxquelles les Etats-Unis eux-mêmes ont souscrit.

Cette attitude désinvolte et intolérable d'Israël sur la Rive occidentale, à Gaza et à Jérusalem est donc en fait celle d'un Etat qui considère ces territoires occupés comme un lieu idéal pour créer de nouvelles colonies, d'un Etat qui prive la population de ses droits, qui l'empêche d'avoir des chances égales, qui instaure un régime de quasi-apartheid dans les territoires occupés et rebaptise ces territoires occupés sous les noms de Judée et Samarie, en attendant la pleine réalisation du processus sournois d'annexion.

M. Maksoud

A cet égard, les différents excès de violence, les différentes pratiques, inhumaines et autres, dont nous avons entendu parler ces jours derniers et auparavant, constituent non un simple accident malheureux, regrettable et condamnable, mais un comportement systématique qui procède d'une politique délibérée destinée à mettre en oeuvre une notion théorique, selon laquelle ces territoires occupés sont, en fin de compte, partie intégrante de l'Israël qu'ils voudraient établir.

Nous soulevons ce point parce que nous avons entendu récemment les autorités israéliennes et les représentants israéliens à la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale appeler ces colonies de peuplement dans les territoires occupés des "villages juifs". L'effet de cette nouvelle composante sémantique, c'est que, à force de la répéter, elle finira par revêtir un caractère permanent. Nous voyons donc qu'Israël essaie de donner à son occupation un caractère de permanence inhérente, enlevant ainsi à la population des territoires occupés tout espoir de pouvoir disposer d'elle-même.

En outre, en utilisant ces termes, Israël a pratiquement mutilé les aspects territoriaux de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité qui, après la guerre de 1967, énonçait les paramètres territoriaux du patrimoine israélien et du patrimoine arabo-palestinien. Par conséquent, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité que l'on invoque et défend constamment ici, a été pratiquement abrogée par une mutilation, une annexion progressive et l'installation illégale de colonies de peuplement dans les divers territoires occupés, qu'Israël ne reconnaît pas comme tels.

Par conséquent, si l'on accepte cette hypothèse, qu'Israël essaie de faire valoir, selon laquelle il ne s'agit pas de territoires occupés, on donne à Israël toute licence de se comporter comme un administrateur militaire et, par conséquent, de ne plus se sentir lié par les diverses résolutions pertinentes des Nations Unies.

En fait, d'après la politique consciente et l'idéologie inconsciente d'Israël, tous les débats du Conseil de sécurité constituent, en fin de compte, une ingérence dans les affaires intérieures d'Israël. C'est cette annexion latente, cet emploi de l'expression "villages juifs" et le rejet de mots "territoires occupés" qui font qu'Israël se heurte de front à la communauté internationale.

M. Maksoud

En outre, Israël a annexé unilatéralement Jérusalem. Les protestations de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), de la Jordanie, de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), de la Syrie - en fait, le monde arabe et le monde musulman tout entiers - contre les violations qui ont lieu dans la prétendue capitale d'Israël deviennent donc, en réalité, une sorte de rassemblement contre Israël, une sorte d'ingérence dans ses structures intérieures.

Tout cela est très grave. Ce n'est pas une question de sémantique. Il ne s'agit pas de jouer sur les mots. Cela va beaucoup plus loin, car cette attitude montre clairement l'intention d'Israël non seulement d'annexer, non seulement d'occuper, mais de s'étendre. Elle montre clairement l'intention d'Israël de priver de leurs droits les Palestiniens, de priver de leurs droits les Syriens des hauteurs du Golan. Toutefois, ce qui est beaucoup plus important encore, c'est l'effort que fait Israël pour se garder de toute responsabilité à l'égard du consensus international, de la volonté internationale, reflétés dans les diverses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Voilà pourquoi Israël refuse catégoriquement de déterminer et de définir pour la communauté internationale les paramètres de ses frontières. Il rejette la convocation d'une conférence internationale qui a été acceptée internationalement, pratiquement par consensus. Il refuse de définir les paramètres de ses frontières, et ensuite il fait miroiter à nos yeux l'idée de négociations. Or, nous avons vu le genre de négociations que recherche Israël et nous en avons fait l'expérience. Israël ne cherche pas à négocier un véritable règlement ou un règlement mutuellement acceptable. Israël cherche à négocier en termes d'occupant. Négocier dans le cadre d'une occupation, c'est dicter ses termes et non pas négocier.

Dans les résolutions de Fès, les Etats arabes ont indiqué clairement qu'ils désiraient un règlement global; ils veulent qu'il soit tenu compte de manière très efficace et constructive des efforts du Conseil de sécurité des Nations Unies dans ce règlement. En effet, ils sont convaincus que la question de Palestine, problème créé de toutes pièces par la communauté internationale, doit être résolue avec sa participation. Voilà pourquoi nous avons proposé et appuyé la convocation d'une conférence internationale bien structurée sur le Moyen-Orient, où tous les problèmes en suspens découlant du conflit du Moyen-Orient seraient résolus en même temps. En effet, tous ces problèmes sont liés les uns aux autres. L'occupation des hauteurs du Golan a une incidence sur le Sud Liban. La question de l'hégémonie

M. Maksoud

et de l'occupation persistante d'Israël dans le Sud-Liban a une incidence non seulement sur la situation intérieure du Liban mais également sur la situation de la Rive occidentale, de la bande de Gaza et de Jérusalem. Puisque toutes ces questions influent les unes sur les autres, il faut donc les traiter simultanément. Selon nous, c'est ainsi que l'on parviendra à faire sortir le problème du Moyen-Orient de l'optique Est-Ouest ce qui permettrait à la solution du conflit du Moyen-Orient de contribuer à la détente internationale. Les superpuissances pourraient ainsi s'attaquer aux priorités mondiales du désarmement.

Nous pensons également que la Conférence internationale sur le Moyen-Orient redonnerait au mécanisme des Nations Unies la crédibilité et l'efficacité que lui attribue la Charte. Au lieu de se trouver constamment marginalisées, les Nations Unies seraient en mesure de jouer leur rôle central dans l'instauration et le maintien de la paix et dans cette région et ailleurs.

Je ne veux pas m'attarder davantage sur les différents maux de l'occupation israélienne.

J'ai attiré l'attention sur l'aspect sémantique de cette question à cause de son rapport dialectique direct avec l'idéologie du sionisme et la politique d'Israël vis-à-vis des territoires occupés. De ce point de vue, la violence est l'un des sous-produits d'une politique fondamentale qui doit être examinée et, si je puis le dire, affrontée.

A cet égard, je voudrais que la position du monde arabe soit claire une fois pour toutes en ce qui concerne la violence, violence que nous rejetons tous et à laquelle nous tentons de résister. Je voudrais une fois pour toutes expliquer la distinction que nous établissons entre le terrorisme et la résistance.

M. Maksoud

Ce qui se passe aujourd'hui au Sud-Liban, sur la Rive occidentale et à Gaza, ne sont que des actes de résistance à l'occupation qui sont légitimes au regard du droit international et des dispositions de la Charte de l'ONU. Nous avons vu à Jérusalem et dans les différentes villes occupées de la Rive occidentale et de Gaza que la résistance à l'occupation a invariablement commencé par des pétitions, des manifestations et des actes de désobéissance civile. Cela entraînait la coercition de ce que l'on appelle les petites unités de la FDI, auxquelles les étudiants menaçaient de jeter des pierres, ultime manifestation de violence dont ils pouvaient faire preuve. Ainsi, d'une certaine façon, la violence contre la résistance est l'ultime recours. La violence de l'occupation est un choix, une méthode et le seul moyen de perpétuer l'occupation. Le terrorisme est un acte de désespoir, l'explosion d'une frustration, auquel recourent les gens désespérés et acculés. Par contre, le résistant qui se trouve au sud ou dans les territoires palestiniens occupés croit fatalement à la réalisation de ses droits. Le terroriste, au mieux, est quelqu'un qui a perdu tout espoir. De ce point de vue, le terrorisme est non seulement une violation de la résistance mais également sa négation et son ennemi ultime. Voilà pourquoi, alors que nous condamnons tous les actes de terrorisme, de désespoir et d'abandon de l'espoir, nous demandons instamment aux membres du Conseil de sécurité, chargés de faire respecter la loi et de maintenir l'ordre, de supprimer les causes qui s'opposent à la réalisation des droits reconnus internationalement et d'en accélérer le processus.

De ce point de vue, il importe de définir une fois de plus ce qu'est l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). L'OLP, membre à part entière de la Ligue des Etats arabes, est pour le peuple palestinien le cadre de sa nation. Privés d'Etat, pour les Palestiniens, d'une certaine façon l'OLP est un état d'esprit. On ne peut par conséquent pas dire que les activités OLP et non OLP sur la Rive occidentale sont des manoeuvres de diversion délibérées. Tout Palestinien fait partie intégrante de la nation palestinienne, à laquelle la communauté internationale a reconnu l'OLP en tant que moyen d'expression et de représentation. Voilà pourquoi, lorsque l'OLP essaie de rassembler son peuple - dont une partie vit sous l'occupation, une autre dans des camps de réfugiés, et une autre encore dans la diaspora - elle le fait pour qu'il ne perde pas de vue leur identité nationale. Lorsque certains Palestiniens disent : "Nous voulons

retourner en Palestine" - notamment ceux qui vivent dans des camps de réfugiés et qui sont privés du droit de vote depuis 1948, époque à laquelle ils ont été dispersés - ils manifestent le désir de retourner en Palestine dont ils ont été expulsés. Ils n'ont pas été expulsés d'un Israël structuré.

Afin de contrer les manoeuvres de diversion d'Israël, qui présente en termes apocalyptiques le désir des Palestiniens de retourner dans leurs foyers et dans leur patrie et dont l'objectif serait de détruire Israël afin d'annuler ses efforts pour accorder aux Palestiniens le droit d'expression et le droit à l'autodétermination dans les territoires occupés de Palestine, nous avons maintes fois indiqué que si nous venons au Conseil de sécurité ou nous rendons à une conférence internationale, c'est parce que nous voulons sauver l'option de la paix avec le moins de violence possible, une violence qui est imposée par les retards et les atermoiements qui caractérisent la façon dont est traitée la question de Palestine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Maksoud des aimables paroles qu'il a eues à mon endroit.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de commencer cette déclaration par vous féliciter de votre présidence du Conseil de sécurité en ce dernier mois de 1986, année riche en importants événements internationaux, parmi lesquels une place toute particulière revient au sommet soviéto-américain de Reykjavik. Nous voudrions également exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, Sir John Thomson, Ambassadeur du Royaume-Uni, qui a dirigé avec succès les travaux du Conseil en novembre.

La délégation soviétique a écouté avec attention la déclaration du Président du Mouvement des non-alignés, l'Ambassadeur du Zimbabwe, M. Mudenge, à la demande duquel le Conseil de sécurité a été convoqué, de même que nous avons écouté avec attention les déclarations des autres délégations.

Il ne fait aucun doute que la situation qui règne du fait des activités d'Israël dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés suscite une profonde inquiétude parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Voilà plus de 10 ans qu'en dépit des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU et d'autres instances

M. Belonogov (URSS)

internationales, Israël continue de méconnaître leurs décisions. Il nie au peuple palestinien ses droits inaliénables, essaye d'éliminer la présence arabe dans les territoires arabes occupés et d'absorber ces territoires. Il pratique une politique de violation brutale et massive des droits de l'homme, que l'on peut qualifier de génocide, contre la population arabe locale.

Les derniers événements survenus à Jérusalem et dans les villes de Ramallah et Bir Zeit ne peuvent être examinés sans tenir compte de la situation qui règne en général dans les territoires occupés par Israël, dont ces villes font partie intégrante. Les efforts d'Israël visant à modifier le caractère historique, la composition démographique et le statut juridique des territoires occupés, y compris de Jérusalem-Est, ont été fermement condamnés. En particulier dans la résolution 478 que le du Conseil de sécurité a adoptée en 1980, toutes les mesures et dispositions de ce genre prises par Israël en ce qui concerne Israël, la puissance occupante, ont été qualifiées sans ambages de "nulles et non avenues"; cette résolution affirme également que cette action fait gravement obstacle à l'instauration d'une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient.

M. Beloncgov (URSS)

Les autorités d'occupation israéliennes répriment sans pitié toute manifestation de la population arabe. Depuis que les hauteurs du Golan, la Rive occidentale et la bande de Gaza ont été saisis en 1967, ces territoires se trouvent dans une situation d'urgence en vertu de laquelle les autorités peuvent, sans preuve ni jugement, détenir tout habitant de ces territoires pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois. D'après certaines données, jusqu'à 500 000 Palestiniens sont passés, pendant la période d'occupation, par les geôles israéliennes ou ont été arrêtés. Comme on l'a souligné à l'Assemblée générale lors de l'examen du rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme dans les territoires occupés, environ 1[illegible] 000 Palestiniens sont actuellement en prison. Les détenus sont battus, torturés à l'électricité et soumis, pendant de longues périodes, aux effets de la chaleur et du froid. Il y a eu des cas où des personnes arrêtées ont disparu sans laisser de trace.

Les châtiments collectifs sont largement pratiqués; les villes sont déclarées en état de siège; les magasins sont fermés; la circulation est interdite; l'eau et l'électricité sont coupées; des quartiers entiers sont abattus; les écoles, les universités et les hôpitaux sont fermés.

Tel-Aviv s'efforce d'intégrer complètement les territoires occupés sous sa domination en y introduisant les infrastructures, les lois et les règles administratives en vigueur en Israël. Le remplacement des lois locales, la spoliation et la destruction des biens, la violation du système juridique local et les autres mesures prises par les autorités israéliennes sont autant de violations grossières d'instruments juridiques internationaux tels que la Convention de La Haye de 1907 et la quatrième Convention de Genève de 1949.

On ne peut qualifier que d'arrogantes les déclarations cyniques qui essaient de présenter Israël comme un bienfaiteur qui se soucie des Palestiniens et qui s'efforce même de leur donner une éducation universitaire. A cet égard, il suffit de citer ci-après un extrait d'une déclaration faite par Yitzhak Rabin, Ministre de la défense d'Israël, au journal Bamachaneh du Ministère de la défense d'Israël :

> "Dans les territoires de Judée et de Samarie, que nous avons l'intention d'utiliser pour y installer nos citoyens, nous n'avons pas besoin d'une population arabe ayant une éducation supérieure."

Il est difficile de définir plus clairement l'essence de la politique israélienne dans les territoires occupés. Je remarque que "Judée" et "Samarie" sont les noms donnés par Israël aux territoires palestiniens occupés.

M. Belonogov (URSS)

Ni les affirmations sur la nécessité de garantir la sécurité par ce qu'on appelle en Israël "la lutte contre le terrorisme", ni les bruyantes déclarations sur les prétendues intentions de paix de Tel-Aviv ne peuvent justifier le mépris flagrant qu'Israël manifeste à l'égard des normes du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

La question se pose naturellement de savoir si Tel-Aviv espère vraiment que la force brutale et les efforts visant à parquer tout un peuple dans une réserve sans autre forme de procès ou à le chasser de sa patrie constituent véritablement une méthode efficace pour garantir sa sécurité sur une longue période. Penser de cette façon revient à se moquer des droits légitimes des peuples. Cela revient également à menacer l'avenir du peuple israélien et de l'Etat d'Israël.

Aujourd'hui, on comprend de plus en plus dans le monde que l'on ne peut pas assurer sa sécurité autrement qu'en tenant compte de la sécurité des autres peuples et de leur volonté de disposer d'eux-mêmes. C'est ce que montre la réalité. Bien qu'il ait eu jusqu'à présent recours à des méthodes cruelles et barbares et à un génocide caractérisé, Israël n'a pas réussi - et nous pensons qu'il ne réussira pas - à subjuguer le peuple palestinien, à briser sa volonté de créer son propre Etat ni à anéantir son avant-garde politique, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui représente et défend ses intérêts légitimes. L'existence du peuple arabe palestinien comme de l'OLP est une réalité, et personne n'a le droit de ne pas en tenir compte.

Sans aucun doute, la responsabilité des troubles que connaît le Moyen-Orient incombe en grande partie aux Etats-Unis d'Amérique. Chacun sait que la plus grosse part de l'aide économique et militaire fournie par les Etats-Unis à d'autres Etats finance la politique d'expansion de Tel-Aviv et lui garantit une assise matérielle. Au cours des sept dernières années seulement pendant lesquelles Israël a déclenché une guerre importante - je veux parler de l'agression contre le Liban - et s'est livré à des actes terroristes contre des Etats arabes et à des dizaines d'attaques contre les Palestiniens, Washington a versé 12 milliards de dollars à l'Etat sioniste. On voit clairement que sans l'aide militaire, politique et financière que lui fournissent les Etats-Unis d'Amérique, le Gouvernement israélien se comporterait tout à fait autrement, et le Conseil de sécurité n'aurait pas besoin de se réunir constamment pour examiner la situation au Moyen-Orient car une paix juste pour les peuples arabes et le peuple d'Israël aurait été instaurée depuis longtemps dans la région.

M. Belonogov (URSS)

La délégation soviétique estime que les actes commis par Israël à Jérusalem de même qu'à Ramallah et à Bir Zeit doivent être fermement condamnés. Elle appuie les appels lancés dans cette salle pour exiger que le Conseil de sécurité adopte toutes les mesures nécessaires pour empêcher que ces actes ne se renouvellent à l'avenir.

La discussion actuelle au Conseil de sécurité comme la discussion à l'Assemblée générale montrent une prise de conscience générale de ce que la politique de l'affrontement militaire entre Israël et les Arabes n'a pas apporté et ne saurait apporter la paix et la tranquillité aux peuples du Moyen-Orient. Cette politique n'a pas permis de se rapprocher d'un règlement définitif du conflit arabo-israélien mais a au contraire aggravé ce dernier.

Ce n'est pas par hasard que lors de l'examen ici, au Conseil de sécurité, de la question de la situation dans les territoires arabes occupés par Israël, pratiquement tous ceux qui ont pris la parole ont souligné, à de rares exceptions près, la nécessité de prendre des mesures pratiques pour faire appliquer les décisions des Nations Unies sur l'ensemble des problèmes du Moyen-Orient, et qu'ils ont indiqué que, sans une solution radicale de la question de Palestine, il serait impossible d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient. Il est également de plus en plus largement admis que, pour parvenir à un accord mutuellement acceptable sur ce problème central, de même que sur les autres aspects fondamentaux d'un règlement au Moyen-Orient, il faut organiser une conférence internationale avec la participation de toutes les parties directement intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine.

La proposition de convoquer une conférence internationale a été de nouveau largement appuyée et approuvée à la présente session de l'Assemblée générale. La création d'un tel mécanisme permettrait d'unir les efforts de tous les Etats en faveur d'un règlement politique immédiat et juste, imprimerait un élan sensible au progrès vers la paix et permettrait de faire échec aux tendances néfastes qui risquent de provoquer une explosion dans la région.

Cette année, l'Assemblée générale a franchi un nouveau pas dans la direction d'un règlement en adoptant l'appel en faveur de la création, dans le cadre du Conseil de sécurité, d'un comité préparatoire avec la participation des membres permanents du Conseil, en vue de prendre les mesures nécessaires à la convocation de cette conférence internationale. L'activité d'un tel comité préparatoire contribuerait à lancer le processus de négociation en vue de parvenir à un

M. Belonogov (URSS)

règlement sur une base juste et durable, comme l'exigent les intérêts de tous les Etats et de tous les peuples de cette région, ainsi que l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Pour sa part, l'Union soviétique demande une fois de plus à tous les Etats de contribuer à désamorcer la situation de conflit qui règne au Moyen-Orient et se déclare prête à coopérer avec tous ceux qui s'efforcent véritablement d'arriver à un règlement au Moyen-Orient, sur une base juste et durable, en tenant compte des intérêts et des droits légitimes de tous les Etats et peuples de cette région.

La délégation de l'Union soviétique est prête à appuyer le projet de résolution contenu dans le document S/18506.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. YU Mengjia (Chine) (interprétation du chinois) : C'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil de sécurité. Je suis heureux, Monsieur le Président, d'avoir l'occasion de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis certain qu'étant donné votre vaste expérience, vos compétences et vos talents de diplomate, vous saurez mener les travaux du Conseil sans heurt tout au long de ce mois. Je voudrais également remercier le Président du Conseil pour le mois dernier, Sir John Thomson, l'Ambassadeur du Royaume-Uni, pour la manière efficace et sereine dont il a présidé les délibérations du Conseil durant un mois très chargé du fait de la session de l'Assemblée générale.

C'est avec consternation que la délégation chinoise a appris que, ces jours derniers, les troupes israéliennes ont brutalement ouvert le feu contre des étudiants sans défense de l'Université de Bir Zeit, sur la Rive occidentale du Jourdain, faisant un certain nombre de morts et de blessés. Les troupes israéliennes continuent de maintenir l'Université en état de siège et la situation reste grave. La délégation chinoise tient à exprimer son indignation face aux nouvelles atrocités commises par les troupes israéliennes et à les condamner, et elle adresse ses sentiments de sympathie et de solidarité aux étudiants palestiniens blessés et aux familles éprouvées.

Dans une lettre qu'il a adressée au mois de septembre dernier au Secrétaire général, le Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés a exprimé la préoccupation que lui inspire l'intensification, par les

M. Yu Mengjia (Chine)

autorités israéliennes, de leur politique de la main de fer, qui a pour effet l'escalade de la violence et la détérioration de la situation sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. A la suite de l'examen de ce rapport par le Comité spécial et de l'adoption, à une écrasante majorité, de sept résolutions relatives à cette question lors de la présente session de l'Assemblée générale, la communauté internationale a, une fois de plus, exigé qu'Israël, puissance occupante et signataire de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, se conforme à la Convention et améliore la situation des Palestiniens et des autres populations arabes vivant dans les territoires occupés. La résolution 41/63 G, notamment, condamne Israël pour sa politique et ses actes de répression contre les enseignants et les étudiants des universités dans les territoires palestiniens occupés.

Toutefois, les autorités israéliennes ont fait la sourde oreille à l'appel énergique lancé par la communauté internationale et ont intensifié leur répression brutale contre les étudiants qui s'opposent à la politique de la main de fer et aux mesures d'obstruction prises à l'encontre des établissements d'enseignement dans les territoires occupés. C'est là une nouvelle provocation et un nouveau défi lancés à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, qui prouvent manifestement que, loin d'améliorer les conditions de vie de la population des territoires occupés, comme le représentant israélien s'est efforcé de nous le faire accroire, les autorités israéliennes continuent à fouler aux pieds le droit fondamental à l'existence du peuple palestinien.

M. Yu Mengjia (Chine)

Etant donné également les dernières attaques à la bombe incendiaire, qui ont ravagé les zones résidentielles palestiniennes dans la vieille ville de Jérusalem et les attaques israéliennes incessantes au Sud-Liban, notamment contre les camps de réfugiés palestiniens, la délégation chinoise ne peut que conclure que ce qui est arrivé à l'Université de Bir Zeit est loin d'être un incident isolé; ce n'est que la poursuite et l'intensification de la politique israélienne, une politique d'hostilité contre le peuple palestinien, une politique de déni de leurs droits nationaux. Cet incident fait partie intégrante de l'intensification de la campagne d'oppression exercée par les autorités israéliennes contre le peuple palestinien.

La communauté internationale doit accorder la plus grande attention à cet événement. La délégation chinoise demande au Conseil de sécurité de prendre des mesures urgentes pour enrayer les atrocités perpétrées par Israël et exiger d'Israël l'application immédiate de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et la cessation des actes de répression dont font l'objet les personnes qui résident dans les territoires occupés.

La délégation chinoise invite également tous les pays et peuples épris de justice et de paix à renforcer leur appui au peuple palestinien et leur solidarité avec lui.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il a prononcées à mon endroit.

Le représentant d'Israël souhaite exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : En exerçant le droit de réponse d'Israël, je voudrais non seulement répondre à certaines des déclarations qui ont été prononcées ici - à certaines seulement, car je n'aurais certainement pas le temps de les réfuter toutes - mais encore donner les trois raisons pour lesquelles presque tout ce qui a été dit ici - en fait, pratiquement tout ce qui a été dit au cours de ce débat - et ce débat lui-même devraient être rejetés purement et simplement.

La première, c'est qu'il s'agit, dans cette affaire, pour reprendre les mots du représentant de la Syrie, d'un événement organisé, prémédité. Il y a un effort systématique et délibéré de la part de l'OLP d'inciter à la violence. Et je ne parle pas seulement de ce qui se passe ici, mais également de la campagne de meurtres délibérés dirigée contre des innocents et les tentatives qui ont été

M. Netanyahu (Israël)

faites pour organiser les émeutes qui ont eu lieu - et qui se poursuivront probablement, je regrette de le dire, si on permet à l'OLP de persister dans cette voie.

Et voici quelle en est l'idée : vous provoquez une réaction délibérée des autorités. Vous espérez, en fait, vous faites en sorte, en lançant des pierres et en empêchant toute aide médicale d'atteindre les personnes blessées, qu'il y ait des victimes. Ensuite, vous vous servez de ces victimes pour attiser la haine envers les Juifs, envers les Arabes juifs. Puis vous exposez tout cela au Conseil et vous tirez parti de l'effet de propagande pour provoquer davantage encore de violence sur le terrain. Et vous recyclez ainsi la haine. C'est ce qu'essaie de faire l'OLP : tirer parti de cette instance.

J'ai entendu l'Ambassadeur Maksoud dire, dans cette salle, "Bien, ça va; vous pouvez faire cela; les gens qui vivent sous domination militaire ont le droit de recourir à tous les moyens". Il s'agit là, bien entendu, d'une tentative de légitimer le terrorisme. Mais ce qui importe n'est pas simplement le fait que cette façon d'agir soit illégale, que ces attaques meurtrières contre des gens et les tentatives délibérées d'inciter à la violence ne soient pas des moyens légaux; ce qui importe, c'est que ces actes révèlent les véritables objectifs poursuivis. Et le véritable objectif de l'OLP n'est pas de libérer la Cisjordanie, comme elle l'appelle, ou la Samarie et la Judée. Cela avait été fait avant lui. Son objectif est de liquider l'Etat juif. Voilà ce qu'ils veulent faire. Ils recourent au terrorisme et cherchent à se servir de ce conseil pour légitimer tous les moyens tendant à cette fin. Voilà la première raison pour laquelle ce débat doit être rejeté - car on demande à ce conseil de participer à une campagne générale de provocation et d'incitation à la violence, voire un encouragement à la destruction d'un Etat Membre.

La deuxième raison est la suivante : j'ai décrit les faits tels qu'ils se sont produits. Je confirme, et Israël confirme, ces faits. Je n'ai pas entendu un seul orateur ici contester vraiment ces faits. Et s'ils les contestent, c'est tout simplement faux. Ce que nous avons dit au sujet des événements survenus est absolument vrai.

Nous avons dit qu'Israël a agi conscient de ses responsabilités. Nous avons dit que la première obligation du gouvernement - et d'ailleurs la première obligation de tout gouvernement dans n'importe quel territoire relevant de son

M. Netanyahu (Israël)

autorité - est d'enrayer la violence, de maintenir l'ordre public et de le rétablir le cas échéant.

Nous regrettons les pertes en vies humaines et les blessures, mais nous insistons vigoureusement sur le principe selon lequel les gouvernements doivent prendre des mesures - et parfois, malheureusement, des mesures contraignantes - pour rétablir l'ordre public. Je pense que tout le monde ici accepte ce principe. Je pense qu'ils l'acceptent tous, parce que sinon nous siégerions ici pour parler d'autres incidents qui se produisent en ce moment dans le monde. Chaque fois qu'il y a une manifestation, chaque fois qu'il y a des émeutes, chaque fois qu'il y a des victimes, chaque fois que des manifestants jettent des pavés contre la police qui doit riposter pour se défendre - il peut y avoir des victimes; il y a eu des victimes - compte tenu du principe que l'on demande au Conseil de reconnaître, celui-ci devrait se réunir. Et il devrait se réunir, qu'il s'agisse de désordres internes, d'attaques d'irrédentistes, d'actions de groupes cherchant à renverser un gouvernement, à modifier sa politique ou à s'emparer d'un territoire. Cela ne ferait aucune différence, parce que ce dont il s'agit ici, c'est du principe selon lequel un gouvernement doit prendre des mesures, y compris par la force, lorsque la paix civile est menacée.

Voilà donc la deuxième raison pour laquelle ce débat ne se justifie pas : parce qu'on ne devrait pas demander au Conseil de sécurité de donner son aval à la violation d'un droit fondamental que se sont réservés à juste titre tous les Etats présents autour de cette table, en fait tous les Etats membres, d'exercer le gouvernement.

La troisième raison a trait à ce qui se passe lorsqu'on ne se réserve pas ce droit. Il se passe exactement ce qui se passe aujourd'hui au Liban. Il n'y a pas de gouvernment pour intervenir, rétablir l'ordre et enrayer la violence. Et, aujourd'hui, vous assistez en fait au massacre de milliers de personnes, notamment au cours de ces derniers jours.

Ce qui m'amène aux observations que j'ai entendues aujourd'hui. Personne n'a parlé de ces faits. Ces événements ne méritent pas une réunion du Conseil de sécurité.

Il est curieux que Yasser Arafat, dont le représentant a demandé la convocation du Conseil, se soit plaint, il y a quelques jours, que la Syrie ait utilisé des armes chimiques à Sabra et à Chatila pour massacrer des Arabes palestiniens. Mais cela ne mérite pas la demande, même une demande rejetée, de

M. Netanyahu (Israël)

convocation du Conseil. Pas du tout. On n'en parle pas. Et la guerre qui y sévit actuellement? On n'en parle pas. Et les manoeuvres et le massacre qui ont lieu au Liban sur l'instigation de la Syrie, de la Libye et de l'Iran - on n'en parle pas. Tout cela ne mérite pas un débat.

Et la guerre iraquo-iranienne, dans laquelle des milliers de personnes, non des dizaines de milliers, mais des centaines de milliers, des millions de gens sont massacrés - on n'en parle pas. Oh, si bien sûr, on en parle. Quelle est la résolution à laquelle a donné lieu le débat? Pas de condamnation - et il n'y a pas eu un long débat comme celui que nous avons aujourd'hui, qui va probalement se poursuivre demain, peut-être demain matin - non! dans cette résolution, on se contente de demander à l'Iran et à l'Iraq d'appliquer une résolution et on prie le Secrétaire général de s'entretenir avec les parties. C'est tout. Un million et demi de victimes, et c'est tout ce qu'on demande! On ne fait aucune mention des armes chimiques utilisées au Liban et dans la guerre irano-iraquienne, ni des armes chimiques mises à la disposition de la Syrie, ni du bombardement des villes ouvertes ou des bâtiments neutres, ni de l'horrible carnage qui a lieu au Liban. Tous ces faits ne retiennent pas l'attention de ce conseil.

Tout cela m'amène à la troisième raison pour laquelle le Conseil ne devrait pas tomber dans ce piège : il contribue ainsi à la perte de sa crédibilité, de son prestige et de son autorité.

M. Netanyahu (Israël)

En voyant cela, les gens ne peuvent pas dire : "Très bien, le Conseil de sécurité prend des mesures à propos des problèmes internationaux importants : la paix et la sécurité internationales". Autrement dit, pour ces trois raisons, on demande au Conseil de sécurité, premièrement de contribuer à l'incitation à la violence, voire à la terreur; deuxièmement, de porter atteinte au droit fondamental des gouvernements - de n'importe quel gouvernement - de maintenir l'ordre; et troisièmement d'ignorer les conflits véritables qui ont lieu actuellement dans le monde.

Ces trois raisons ôtent à ce type de discussion son sérieux et sa légitimité, ce qui m'amène à la déclaration du représentant soviétique. Il a parlé de la conférence internationale de paix. Il a parlé de la conférence internationale de paix et, dans la même phrase, il a accusé Israël de génocide. Je renvoie le représentant soviétique à l'action de l'Union soviétique dans la vallée du Panjshir et des millions de réfugiés dans les régions voisines du Pakistan. Il a dit que les pays s'accordaient à reconnaître que les conflits internationaux devaient être résolus en laissant les peuples maîtres de leur propre destinée. Je suppose que cela est valable aussi en Estonie, en Lithuanie, en Latvie et en Afghanistan, sans parler des autres satellites de l'Union soviétique, ni même de l'oppression des juifs soviétiques.

Ce qui est inquiétant, ce n'est pas tant l'hypocrisie que l'on constate dans cette enceinte. Il y a deux jours, je parlais à un membre, qui est ici depuis longtemps. Il me disait : "A quoi vous attendiez-vous donc? C'est une instance hypocrite." Très bien, c'est une instance hypocrite, mais n'attendez pas de nous que nous nous associons à des pays qui demandent notre expulsion, nous accusent de génocide et s'unissent à d'autres qui, en fait, réclament l'élimination d'Israël et disent : "Venez, tombez dans le piège. Faites écho à l'hypocrisie. En fait, laissez-nous vous attaquer; pis que cela, laissez-nous associer nos efforts à ceux de l'OLP et de la Syrie pour arriver à la seule chose sur laquelle ils s'entendent, nous éliminer." Israël ne se prêtera pas à cette comédie et c'est pourquoi ce débat ne contribue en rien à la paix. Par contre, il sape la crédibilité et le prestige des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : M. Clovis Maksoud, Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes aux Nations Unies, à qui a été adressée une invitation aux termes de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, souhaite faire une nouvelle déclaration. Avec l'assentiment du Conseil, je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKSOUD (interprétation de l'anglais) : Je regrette d'avoir à prendre à nouveau la parole mais je crois nécessaire de rectifier certaines déformations des faits qui reviennent souvent. Les populations en butte à l'occupation sur la Rive occidentale n'incitent pas à la violence. L'occupation est une violence institutionnalisée. Elles essaient donc par tous les moyens de l'empêcher, et si l'arme ultime des étudiants palestiniens, ce sont les pierres, cela montre la nature de la violence engendrée par la résistance légitime.

On a souvent souligné que l'objectif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) - à laquelle on a aujourd'hui associé la Syrie - était d'éliminer Israël. Si l'objectif était d'éliminer Israël, les Etats membres de la Ligue arabe, dont l'OLP et la Syrie, ne se seraient pas associés aux efforts visant la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient pour faire appliquer toutes les résolutions des Nations Unies. Aucune résolution des Nations Unies ne demande l'élimination d'Israël. Ce que nous voulons savoir, grâce à ces délibérations du Conseil, c'est ce qu'Israël à l'intention de faire. Le consensus international, c'est que les frontières d'avant 1967 constituent les paramètres. Nous avons demandé, au Conseil de sécurité et à d'autres instances, si l'on acceptait les paramètres territoriaux fixés aux termes de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité; nous avons demandé qui violait les bases de tout règlement d'ensemble en installant des "villages juifs" dans ces territoires. On a souvent parlé de cette notion d'élimination. Dès 1969, où elle a préconisé un Etat démocratique et séculaire, l'OLP a admis, intellectuellement et historiquement parlant, la présence juive en Palestine. Peut-être n'admettait-elle pas la structure sioniste, mais elle acceptait une réconciliation intellectuelle et historique.

L'OLP a dit que ce n'est pas parce qu'un homme est juif qu'il ne peut pas vivre en Palestine, mais que le fait qu'il soit juif ne lui donne pas le droit d'imposer son hégémonie sur toute la Palestine. Voilà l'élément de cette réconciliation intellectuelle.

M. Maksoud

Ensuite, lorsque les Israéliens ont totalement rejeté la proposition, l'OLP a déclaré qu'il entendait établir une autorité nationale sur toute partie de la Palestine occupée évacuée par les Israéliens. Dans les premières résolutions, nous avons accepté les frontières de 1967, à condition que les Palestiniens puissent exercer leur droit à l'autodétermination. Par conséquent, la question de l'élimination n'est qu'un leurre pour détourner l'attention de la façon dont Israël lui-même passe outre, avec mépris, les résolutions des Nations Unies. Voilà pourquoi nous disons que, maintenant, le problème crucial c'est que la question de l'élimination est un leurre, qui sert pour éviter le retrait de tous les territoires occupés.

De plus, quand le représentant d'Israël dit que le droit d'un gouvernement, la fonction d'un gouvernement, est de maintenir l'ordre, parle-t-il en l'occurrence du gouvernement dans les territoires occupés ou s'agit-il de l'autorité d'occupation? Ce n'est pas un gouvernement, quand Israël est à Jérusalem-Est; ce nest pas un gouvernement quand Israël est à Gaza ou dans le territoire syrien des hauteurs du Golan; ce n'est pas un gouvernement quand Israël est au Sud-Liban; ce n'est pas un gouvernement quand Israël est sur la Rive occidentale. C'est une autorité d'occupation. Ce n'est même pas une autorité militaire. L'aspect militaire n'est qu'un des aspects d'une autorité d'occupation. Autrement dit, c'est encore une fois une tactique de diversion, une campagne d'obstruction, une tentative pour éviter d'aborder les problèmes devant le Conseil et pour perpétuer l'occupation en lui donnant un autre nom. Il n'appartient donc pas au Gouvernement israélien de faire la police. Ce pourrait être, temporairement, le devoir des autorités d'occupation de se conformer à la Convention de Genève. Mais le Gouvernement d'Israël ne doit pas préparer le terrain pour l'occupation et l'annexion permanentes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai l'intention, en raison de l'heure tardive, d'ajourner la séance. Avec l'assentiment des membres du Conseil, la prochaine séance du Conseil de sécurité pour poursuivre l'examen du point de l'ordre du jour aura lieu aujourd'hui, lundi 8 décembre 1986, à 16 heures.

La séance est levée à 13 h 10.